Rapport par une organisation non gouvernementale accréditée à des fins consultatives auprès du Comité concernant sa contribution à la mise en œuvre de la Convention

Date limite : 15 FEVRIER 2017

pour examen en 2017

*Le fichier peut être téléchargé à l’adresse suivante :
http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/*

*Veuillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.*

|  |
| --- |
| 1. **Identification de l’organisation**
 |
| **A.1. Nom de l’organisation soumettant le présent rapport** |
| A.1.a. *Nom officiel de l’organisation dans sa langue d’origine, tel qu’il apparaît sur les documents officiels.*  |
|  Association pour la Sauvegarde des Masques (ASAMA)     |
| A.1.b. *Nom de l’organisation en anglais et/ou en français.* |
|  Association pour la Sauvegarde des Masques (ASAMA)  |
| A.1.c. *Numéro d’accréditation de l’organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)* |
|  NGO-90209  |
| **A.2.** **Adresse de l’organisation** |
| *Indiquez l’adresse complète de l’organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l’adresse électronique, le site Internet, etc. L’adresse postale indiquée doit être celle où l’organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l’adresse du siège.*  |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Organisation : | Association pour la Sauvegarde des Masques (ASAMA) |
| Adresse : |  BP 42 |
| Numéro de téléphone : |  00226 20 52 068 36 |
| Adresse électronique : |  info@festima.org |
| Site Internet : | www.festima.org |
| Autres informations pertinentes : |       |

 |
| **A.3.** **Personne à contacter pour la correspondance** |
| *Donnez le nom complet, l’adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.*  |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (M./Mme, etc.) : |    M     |
| Nom de famille : |   KI    |
| Prénom : |  Léonce     |
| Institution/fonction : |  ASAMA, Secrétaire Exécutif      |
| Adresse : |  BP 42 Dédougou, Burkina Faso |
| Numéro de téléphone : |  00226 20 52 08 36/ 00226 70 00 00 80     |
| Adresse électronique : |  festima\_org.yahoo.fr ou se.asama@festima.org      |
| Autres informations pertinentes : |  Enseignant à Temps Plein, Université Ouaga 01 Pr Joseph Ki-ZerboDirecteur des Sites Classés Patrimoine Mondial, Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso Membre représentant ASAMA au Comité de pilotage du projet d’inventaire et de promotion du patrimoine culturel immatériel au Burkina FasoExpert ayant représenté ASAMA aux 7.COM, 8.COM, 9.COM, 10.COM, 11. COM, 6.GA.Membre du comité de pilotage du Forum des ONG PCI     |

 |
|  |
| 1. **Contribution de l’organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)[[1]](#footnote-2)**
 |
| *Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n’avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.* |
| **B.1.** *Décrivez la participation de votre organisation à l’effort de l’État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du PCI (Article 13 et DO 154) par exemple en élaborant des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s’impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  ASAMA travaille en étroite collaboration avec le Ministère en charge de la Culture et du Tourisme. Dans le cadre de l’exécution du projet d’inventaire du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso, DOSSIER N° 00678, (en cours d’exécution depuis 2014), ASAMA participe en tant que membre du comité national de pilotage et d’une coordination régional. Au titre de la mise en œuvre du Système des Trésors Humains Vivants du Burkina Faso, ASAMA est membre de la commission technique. Elle a participé, de 2014 à 2015, au premier cycle d’identification des Trésors Humains Vivants du Burkina Faso. A ce titre, ASAMA a pris part aux différentes actions d’identification et de promotion des THV. ASAMA est encore membre de la commission technique pour le cycle 2016-2017. Elle participera à la mise en œuvre des actions précédentes pour la sauvegarde du PCI via l'identification et la promotion des THV.ASAMA mène des activités de sensibilisation des communautés détentrices du masque sur l’importance de leur patrimoine culturel immatériel et à la nécessité de sa sauvegarde. Chaque édition du FESTIMA est une occasion pour mener des actions de sensibilisation avec les différentes communautés nationales et internationales qui participent au Festival.     |
| **B.2.** *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le patrimoine culturel immatériel (DO 154).**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  De 2013 à 2015, dans le cadre du réseautage des acteurs culturels, ASAMA a accompagné le programme ARPIC (Appui au Renforcement des Politiques et Industries Culturelles), pour la création d’une Fédération Nationale des Acteurs Privés du Patrimoine Culturel (FENAPAC). De 2015 à 2016, ASAMA en a assuré la présidence puis la vice-présidence. Depuis 2011, la collaboration avec les Directions Régionales de la Culture, consiste en des actions d’éveil et de veille à travers : • des expositions itinérantes ;• des projections de films sur des expressions du masque africain ;Au niveau central c'est à dire avec la Direction Générale du Patrimoine Culturel, ASAMA, en tant que partie prenante du projet d’inventaire du PCI au Burkina Faso ; participe depuis 2014• au renforcement des capacités des membres des équipes d’inventaire des éléments culturels ; • à la sensibilisation des communautés sur le(ur) PCI. Depuis 2016, ASAMA (sous la bannière de la FENAPAC) accompagnent la Direction Générale du Patrimoine Culturel (DGPC) dans l’élaboration d’un plan stratégique de développement du patrimoine culturel au Burkina Faso. Au niveau central (Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme), un représentant de ASAMA siège comme membre dans la commission ad hoc pour l'inscription des biens et éléments culturels sur la liste nationale.      |
| **B.3.** *Décrivez l’implication ou la contribution de votre organisation dans l’élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).* *Ne pas dépasser 250 mots* |
| La participation de ASAMA, dans l'élaboration du dernier rapport périodique (décembre 2013 Rapport périodique n° 00826/Burkina Faso), a consisté en une capitalisation de ses actions, principalement les résultats de l'inventaire des masques de 4 pays ouest-africains à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire et le Mali.    |
| **B.4.** *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d’assistance internationale, ou des propositions de meilleures pratiques de sauvegarde.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  ASAMA via l'Etat du Burkina Faso, travaille sur une demande d'assistance pour le renforcement des capacités pour la sauvegarde des expressions de masques. Le projet est actuellement en révision, après son étude le Secrétariat. Le dossier final sera transmis d'ici à la fin février 2017.     |
| **B.5.** *Décrivez la participation de votre organisation à l’identification, la définition (Article 11.b) et l’inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.**Ne pas dépasser 250 mots* |
| L'association i) en 2010, a fait l'inventaire de 303 communautés de masques au Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire et Mali. L’action qui a commencé en 2000 qu’au Burkina, devait s’étendre progressivement aux autres pays de la sous-région. Malheureusement, elle a été à la troisième phase, stoppée par manque de partenaires financiers. Dans le cadre de la promotion des expressions profanes des masques, ASAMA organise à Dédougou, un festival dénommé, Festival International des Masques et des Arts (FESTIMA). Il a lieu tous les deux ans, pendant la dernière semaine du mois de février des années paires. ASAMA y fait découvrir la richesse et la diversité des masques aux festivaliers. Elle y amène, sensibilise et met en réseau les praticiens. L’action a touché, de 2012 à 2016, près de 4000 praticiens. En 2016, le festival a subi les revers de la crise sécuritaire du fait du classement de Dédougou dans la zone rouge, faisant certains touristes expatriés, se décommander. Au-delà des éléments des masques, ASAMA, en tant que membre de la coordination régionale pour l’inventaire général du PCI au Burkina Faso ; participe à i) la sensibilisation des communautés à l’importance du PCI, ii) l'identification des éléments et des facilitateurs, iii) la veille sur la bonne exécution du projet, v) et la supervision et la coordination des missions de collecte. En février 2017, 89 éléments y ont été inventoriés. Cette mission commencée en 2014, est indéterminément dévolue à ASAMA puisqu’à la fin de l’inventaire, la coordination régionale sera mue en comité régionale de suivi du PCI. |
| **B.6.** *Décrivez la participation de votre organisation à d’autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l’Article 13 et la DO 153 qui visent à :*1. *mettre en valeur la fonction du patrimoine culturel immatériel ;*
2. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
3. *faciliter, dans la mesure du possible, l’accès aux informations relatives au patrimoine culturel immatériel, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

*Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu’elle participe à de telles mesures.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  ASAMA organise régulièrement des conférences et panels axés sur le thème du FESTIMA et/ou traitant d'une problématique de la sauvegarde du masque. Ces actions ont porté sur les thème des dérives, la diffusion des connaissances, le rôle du masque dans l’instauration de la paix et la protection de l’environnement, etc. Conférenciers et panelistes sont des praticiens, des administrateurs culturels, des chercheurs, d’éminents religieux. Les publics cibles sont les communautés locales et internationales, les élèves et étudiants, les administrateurs. De 2010 à 2016, 1 symposium, 3 grandes conférences et 16 panels ont été réalisées, touchant ainsi plus d’un millier de personnes.A chaque édition du FESTIMA, ASAMA réalise des films DVD pour promouvoir les expressions des masques. De 2000 à 2016, 9 films d’au moins 1h sur les expressions de masques participants au FESTIMA ont été réalisés. L’association a également réalisé un documentaire sur les masques. Toujours fidèle à sa mission de production de supports iconographiques elle filme régulièrement des sorties de masques (initiation, funérailles, etc.). Ces différents supports iconographiques sont diffusés dans et hors la communauté. A titre illustratif, ASAMA a fait diffuser en direct, la cérémonie inaugurale du FESTIMA 2014 sur la chaîne nationale, permettant ainsi à plus de 5 millions de téléspectateurs de vivre les prestations de masques du Burkina, du Bénin, du Mali. Toutes ces actions sont réalisées dans la perspective d’une sensibilisation à l’importance du PCI des masques et à sa sauvegarde.La sauvegarde passant par la sécurité alimentaire des praticiens, ASAMA met en œuvre un programme de sécuritaire alimentaire pour soutenir les communautés. L’association reste toutefois confrontée dans cette mission à l’insuffisance de partenaires financiers, aussi la mise en œuvre de l’action se fait-elle quelque fois en saut de sauterelle. |
| **B.7.** *Décrivez l’implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*1. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d’informations à l’adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
2. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
3. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;*
4. *des moyens non formels de transmission des savoirs :*
5. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l’existence est nécessaire à l’expression du patrimoine culturel immatériel.*

*Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu’elle participe à de telles mesures.* *Ne pas dépasser 250 mots* |
|  ASAMA mène diverses d'activités à l'endroit de plusieurs cibles :-Depuis 2008, est associé à chaque édition du FESTIMA, un programme d'éveil destiné aux scolaires. Il s'agit de concours de dessin et de poésie et des visites guidées pour l'ensemble des établissements de Dédougou. Sous la supervision d'enseignants et de membres de ASAMA l’action permet de faire participer des scolaires, à toutes les activités de promotion qui ont lieu pendant le festival. Plus de 100000 scolaires y ont pris part à ce jour. - les expositions et séances de projections itinérantes qui visent essentiellement le milieu citadin et principalement le monde scolaire. L’action permet de faire découvrir et/ou redécouvrir le masque, ces fonctions et son rôle dans nos sociétés africaines. De 2010 à 2016, ces actions, ont été développées à Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Diapaga, Nouna, etc. et ont touché plus de 80.000 personnes. - les fora qui sont menés dans les villages des communautés du masque. A ce niveau, ASAMA travaille à sensibiliser les praticiens et les bénéficiaires sur la gestion durable de leur PCI. Les outils de l'action sont des projections de bonnes pratiques suivi de discussions en plénières sur les défis de la sauvegarde de la pratique du masque.- les prix : en 2016, ASAMA a primé un projet d'initiation à hauteur de 1.000.000f CFA. L’action vise à accompagner les bonnes initiatives endogènes de sauvegarde. Lors des prochaines éditions du FESTIMA, d'autres actions d'accompagnement tel le prix de la sauvegarde de l'environnement et le prix de la documentation sur les masques seront lancés.      |
|  |
| * + - 1. **Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale**
 |
| *Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l’échange d’informations et d’expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l’Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :*1. *le partage d’information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
2. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 crées sous les auspices de l’UNESCO (DO 88) ;*
3. *le développement de réseaux d’ONG, de communautés, d’experts, de centres d’expertise et d’instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| ASAMA a produit un rapport sur l’état de lieu des sociétés vivantes de masques en Afrique de l'Ouest. Toujours dans la même dynamique de documentation et de vulgarisation, l’association travaille à la mise en place d’une revue internationale spécialisée qui traitera spécifiquement du masque africain. En 2016, la ligne éditoriale de la revue a été définie et le premier numéro est prévu pour le FESTIMA 2018. Cette revue se veut le cadre de visibilité des recherches et connaissances sur le masque et l’outil de partage des bonnes pratiques de sauvegarde du patrimoine des masques. Le FESTIMA se présente comme le cadre idéal de réseautage des acteurs de la sauvegarde du masque puisqu’il rassemble à Dédougou des communautés de masques (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal, Suisse et Togo) ; créant ainsi un vaste réseau entre praticiens du masque, autorités administratives et autres acteurs.En 2016, ASAMA a participé à un atelier de création d’une Liste du patrimoine régional organisée par l’UEMOA (une organisation engagée dans un partenariat stratégique avec l’UNESCO). Lors de l’atelier elle s'y est faite l'ambassadrice du PCI, toute chose qui a contribué à la proposition de création d'une liste en plus de celle des biens, d'éléments sous-régionaux. Réseautage : le FESTIMA se présente comme le cadre idéal de réseautage des acteurs de la sauvegarde du masque puisqu’il rassemble à Dédougou des communautés de masques (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal, Suisse et Togo) ; créant ainsi un vaste réseau entre praticiens du masque, autorités administratives et autres acteurs.Coopération : ASAMA est membre du Steering Comittee du forum des ONG. Elle anime le groupe de travail «heritage alive» pour le partage des bonnes pratiques. Lors du 11.COM, ASAMA a été chargée de coordonner le réseautage des ONG PCI africaines. |
|  |
| **D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** |
| **D.1** *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l’Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  ASAMA a pris part aux 7.COM, 8.COM, 9.COM, 10.COM, 11. COM, 4.GA, 6.GA. Son représentant est membre du comité du pilotage et son mandat, commencé au 10.COM, court jusqu'au 13.COM. Avec les autres membres du Steering Comittee, il participe à la coordination des activités des ONG accréditées et à la préparation de la déclaration des ONG. Aux 9.COM, 10.COM et 11.COM, ASAMA a été l'un des porte-paroles des ONG PCI pour faire la déclaration des ONG PCI et présenter le rapport annuel des activités du forum des ONG PCI. Lors du 11.COM, ASAMA a été l'initiateur de la mise en place d'une coordination du groupe Va pour un réseautage des Etats et une mutualisation des actions et expertises. |
| **D.2** *Votre organisation a-t-elle été membre de l’Organe d’évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l’Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.**Ne pas dépasser 100 mots* |
|  NON  |
| **D.3** *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu’elle pourrait fournir de tels services à l’avenir ?**Ne pas dépasser 500 mots* |
| Les ONG PCI africaines sont très peu, connues et promues. Pour qu'elles puissent fournir des services consultatifs au comité, nous proposons que le Secrétariat associe les ONG accréditées aux activités des Centres de catégorie. Dans le cas précis de ASAMA, qu’elle soit en plus des autres ONG africaines accréditées, associée au Centre de Catégorie 2 de l’Algérie. Ceci permettra à ASAMA, à l’exemple du CRESPIAL en Amérique Latine de participer , entre autres; à la pré-évaluation des candidatures avant leur transmission au Secrétariat de la Convention.  |
|  |
| **E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :** |
| **E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu’en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l’anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s’agit et le nombre des membres/ou du personnel de l’organisation apte à le faire ?**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  ASAMA compte en son sein plusieurs profils dont des enseignants chercheurs, des enseignants, des gestionnaires de patrimoines, des juristes, des économistes, etc. Les niveaux universitaires sont le doctorat, master II, Maîtrise, licence, etc. L’association dispose ainsi des compétences avérées dans le maniement de la langue française. Une dizaine de membres de ASAMA s'expriment couramment en anglais et en français. Pour information, la traduction des documents du comité de pilotage du forum des ONG PCI, de l'anglais au français, est généralement faite par le Secrétaire Exécutif de ASAMA.      |
| **E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  Le masque dans la société traditionnelle, est la somme des cinq domaines du PCI et à l'image du pêcheur qui ne peut mener son activité sans être en contact avec l'eau, ASAMA, dans sa mission de sauvegarde du patrimoine des masques, s’immerge dans chacun des 5 domaines pour mieux faire appréhender et pérenniser cet élément : - Les TEO : un mythe d'origine sous-tend chaque tradition de masque. Pendant l'inventaire précédent, ASAMA en a recensé plusieurs. L’association documente régulièrement les expressions orales profanes du masque. - les ADS : de 2008 à 2016, environ 150 prestations de masque ont été offerts aux festivaliers. ASAMA promeut également des danses locales. Cette activité a commencé en 2009 mais eu égard des difficultés de mobilisation des ressources financière pour l’action, elle est depuis 2012, intégrée aux activités du FESTIMA. - les PSREF : le masque, messager entre le monde visible et invisible, a toujours fait l'objet de culte. On y entre que par initiation et à la mort d'un praticien, il apparaît pour accompagner l'âme du défunt d'où sa fonction funéraire, etc.- les CPCNU : le masque est un élément détaché de la nature ce qui fait de lui un dispensateur de pluies, purificateur de la communauté, etc. ASAMA, dans ses actions de sensibilisations incite les communautés à sauvegarder l'ensemble de ces fonctions qui ne concourent qu'à l'épanouissement et au bien-être des communautés.- Les SFAT : plusieurs savoir-faire artisanaux sont indispensables à la matérialisation du masque : sculpture, tissage, vannerie etc.      |
| **E.3.** *Décrivez l’expérience de votre organisation dans l’évaluation et l’analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|    Aucune     |
| **E.4.** *Votre organisation a-t-elle l’habitude d’élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s’agit et le nombre des membres/ou du personnel de l’organisation apte à le faire.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  La langue de travail de ASAMA est le français. Du haut de ces 21 années d'existence, ASAMA dispose d'une solide expérience dans l'élaboration de textes synthétiques en témoignent ces nombreux rapports d'activités ou de réunions. L’association compte parmi ses membres, de hauts cadres dont des enseignants d'universités, des directeurs, des chargés de missions, des inspecteurs, des planificateurs etc.) qui élaborent fréquemment ces types de documents. Au total plus de 80 personnes membres de ASAMA sont aptes à faire des textes synthétiques en français, mais moins d’une dizaine en anglais.     |
| **E.5.** *Votre organisation a-t-elle l’habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d’extrapoler à partir d’une expérience locale pour l’appliquer à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  Le conseil de gouvernance de ASAMA est composé de Burkinabé, Béninois, Maliens et Ivoiriens au regard de sa vocation panafricaine. Documentation : en 2010, avec l'appui financier du FRPCEAO, ASAMA a réalisé l’inventaire des communautés de masque dans 4 pays ouest-africains. Rappelons que grâce au réseau international que forment ses membres (présents dans tout l’espace CEDEAO sauf au Ghana et au Niger), ASAMA dispose des ressources humaines nécessaires pour l'étendre cet inventaire au reste des pays de la sous-région.Promotion : ASAMA ambitionne une démultiplication du FESTIMA en Afrique afin de donner plus d'entrain à la pratique de l'élément et de mieux le promouvoir. Pour mémoire, le FESTIMA a permis à certaines communautés burkinabés, dans lesquelles la pratique du masque était en déclin, de remobiliser les praticiens pour la pérennisation de l’élément. Ces effets du FESTIMA sur la revitalisation du masque ne se limitent pas qu’au Burkina Faso puisque grâce au FESTIMA, une communauté guinéenne de masque a revitalisé sa pratique en prenant conscience de l’importance de ce patrimoine et à la nécessité de sa sauvegarde. En 2010, ASAMA a co-organisé 3 festivals au Bénin et 1 au Mali. Un festival du Bénin, le FERIDAMA, inauguré en 2010 était en 2016 à sa 7e édition. Veille : la sensibilisation via des expositions itinérantes a été expérimentée en France, au Mali et au Bénin. Le succès de ces activités permet de confirmer que l’action est exportable, et même au-delà de l’Afrique.     |
|  |
| **F. Coopération avec l’UNESCO** |
| *Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l’UNESCO (en coopération directe avec l’UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l’UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l’autorisation d’utiliser l’emblème de l’UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).**Ne pas dépasser 250 mots* |
|  AUCUN. Nous avons toutefois placé la 12é édition du FESTIMA sous le signe de la célébration des 10 ans de la Convention.      |
|  |
| **G. Signature** |
| *Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le comte de l’organisation.* |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : |  KI Léonce     |
| Titre : |  Secrétaire Exécutif ASAMA      |
| Date : |   14/02/2017    |
| Signature : |  |

 |

####

1. Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l’(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E. [↑](#footnote-ref-2)